



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : NANTES

Etablissement : Université d'Angers

Demande n° S3MA120000187

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit public

Présentation de la mention

L'Université d'Angers propose une mention « Droit public » dont l'objectif est de former, sur un mode encore généraliste, des étudiants « publicistes » afin de les préparer aux métiers du droit public, même si ceux du droit privé ne sont pas ignorés. Les débouchés professionnels sont ainsi relativement vastes : concours administratifs, collectivités territoriales, avocature, etc. Cette mention est structurée en 2 parcours de première année (« Droit public général » et « Droit international et européen ») et 5 spécialités en deuxième année (« Droit des interventions publiques », « Etudes juridiques sur le territoire », « Histoire du droit », « Ethique, normes et santé », « Management et droit des organisations scolaires »).

Indicateurs

Effectifs constatés (en M1)	35
Effectifs attendus (en M1)	40/45
Taux de réussite (en M2)	Variable
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'Université d'Angers étant une université de taille moyenne, elle fait face à la redoutable concurrence, dans l'aire régionale, des universités de Nantes et de Rennes ou des universités de la Région Centre. D'où le projet de diviser en deux la première année de master et de conserver cinq « spécialités ». Le pari est cependant risqué, car le morcellement des effectifs sera mécanique.

L'Université d'Angers marque cependant son originalité : à un moment où la plupart des universités prennent un tournant « professionnalisant » sévère, trois des cinq spécialités sont à vocation recherche, dont une création, ce qui met en relief par ailleurs le dynamisme local et la volonté d'assurer l'avenir.

En outre l'université met en avant les liens étroits avec le monde de la recherche incarné, notamment, par le Centre Jean Bodin, laboratoire imposant résultant de la fusion de deux anciens centres de recherches. Les liens avec d'autres écoles et instituts sont par ailleurs très forts (Ecole nationale d'application des cadres territoriaux - ENACT -, Ecole des hautes études en santé publique, Centre National de la Fonction Publique Territoriale des Pays de la Loire), tandis que les co-habilitations se multiplient avec les universités proches (ainsi pour le master d'histoire du droit). En revanche, les liens avec les milieux socio-professionnels apparaissent lâches ou peu apparents et se limitent à



l'intervention de professionnels dans les formations ou la politique de stages. Dans le même sens, l'ouverture internationale est faible et ne dépasse guère le programme ERASMUS.

L'organisation globale de la mention est complexe. Le M1 comprend deux parcours (« Droit public général » et « Droit international et européen »), qui correspondent à deux anciennes maîtrises, tandis que le M2 est composé de 5 spécialités. La division du M1 surprend, car les effectifs sont d'ores et déjà faibles et le seront encore plus à l'avenir, mais les porteurs du projet entendent précisément enrayer la désaffection des étudiants en isolant un parcours voué au droit international et européen. Par ailleurs, l'articulation entre M1 et M2 pose problème : il n'y a pas de M2 correspondant au M1 « Droit international et européen », tous les M2 semblent prolonger le seul M1 « Droit public général ». D'ailleurs, les unités d'enseignement (UE) 3 et 7 du M1 « Droit international et européen » sont éloignées de l'intitulé du parcours. De même, les 2 spécialités, « Droit des interventions publiques » et « Etudes juridiques sur le territoire », mériteraient d'être rapprochés, d'autant que les liens avec l'ENACT sont mis en évidence.

La politique des stages est encore en construction : d'une part le stage est généralisé (y compris en M1, bien qu'il reste facultatif), d'autre part sa durée en M2 recherche (une semaine) semble d'un faible intérêt à ce stade, tandis que les modalités pratiques sont imprécises. La qualité technique du dossier est sur ce point en cause : elle l'est également en ce qui concerne l'équipe pédagogique ou le pilotage de la formation. En effet, il faut recourir aux annexes pour connaître la liste des intervenants, tandis que le pilotage semble se résumer à l'accueil des étudiants la semaine de la rentrée - nul conseil de perfectionnement, nul conseil pédagogique.

De façon générale, bilans et prospectives sont sources d'interrogations : l'origine géographique des étudiants n'est pas connue, pas plus que le devenir des diplômés ou les taux de réussite (fournis pour les M2 uniquement). On comprend néanmoins que l'attractivité de l'Université d'Angers est faible en droit public, que les effectifs ont atteint le niveau historiquement bas de 35 en M1 (les M2 rassemblant 10 à 20 étudiants), mais que l'optimisme est de rigueur, à la lumière des effectifs en hausse en licence. On relève aussi que les procédures d'évaluation par les étudiants sont très articulées et clairement définies (bien que rangées sous la rubrique « auto-évaluation »). Celle-ci n'est pas satisfaisante : le nom des évaluateurs n'est pas connu et est d'une utilité limitée.

- Points forts :

- Un dynamisme certain qui passe par la mutualisation des cours, par la co-habilitation de certains diplômes ou encore par la création d'une nouvelle spécialité.
- Un choix classique, mais pertinent des matières proposées en M1.
- L'attention portée tant à la recherche qu'à la professionnalisation.

- Points faibles :

- Une structure pédagogique complexe et risquée du point de vue des effectifs.
- Une ouverture internationale insuffisante.
- Des aspects professionnalisants vagues, notamment pour les stages.
- Un dossier incomplet : la spécialité « Management et droit des organisations scolaires » annoncée dans la mention est absente du dossier.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Le dossier pourrait être sensiblement amélioré dans sa dimension technique : trop de renseignements manquent ou versent dans l'imprécision. Les défauts semblent parfois plus criants : l'auto-évaluation mériterait d'être complètement repensée, tandis que l'ouverture internationale devrait être élargie et la politique des stages approfondie. La structure de la formation appellerait plus de simplicité : le dédoublement du M1 semble risqué, tandis que les M2 « Droit des interventions publiques » et « Etudes juridiques sur le territoire » profiteraient d'un rapprochement. Il est dommage que le projet « Ethique, normes et santé » ne soit pas plus abouti.

Appréciation par spécialité

Droit des interventions publiques

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit des interventions publiques » entend présenter les « enjeux » de l'action publique et préparer aux métiers correspondant en droit public et en droit privé.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	15/20
Effectifs attendus	22/24
Taux de réussite	77/91 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	73/85 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Les aspects professionnalisants sont satisfaisants : l'intervention de nombreux professionnels, les modules de préparation aux concours, le stage de 13 semaines, etc. assurent une insertion professionnelle correcte. Les effectifs sont raisonnables, mais en baisse, ce qui est d'autant plus dangereux que - source de complexité - la spécialité est divisée en deux parcours (« Droit et gestion des services public territoriaux », « Intervention sanitaire et sociale des collectivités territoriales »). Ce dernier parcours peine à trouver son public : 5 à 7 étudiants l'ont suivi les deux dernières années. Les intitulés des enseignements manquent de précisions. Certains enseignements sont d'une durée exagérément faible (5h par exemple). La dimension recherche semble sacrifiée : elle se résume à un mémoire de stage.

- Points forts :

- Des enseignements en adéquation avec l'intitulé de la spécialité.
- Le large emploi des outils « professionnalisants ».
- Une bonne insertion professionnelle.

- Points faibles :

- Des effectifs faibles pour une formation professionnelle.
- Une spécialité à l'architecture complexe en tant qu'elle rassemble deux parcours.
- Les intitulés des enseignements et la politique des stages sont imprécis.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

La maquette mériterait d'être plus dense et précise. La politique des stages devrait être revue. Une attention particulière aux effectifs semble s'imposer, notamment dans la perspective du maintien des deux parcours.



Etudes juridiques sur le territoire

- Présentation de la spécialité :

La spécialité recherche « Etudes juridiques sur le territoire » s'inscrit dans la volonté d'assurer aux étudiants une maîtrise des questions juridiques liées au territoire. Toutes les branches du droit public sont ainsi mobilisées dans le but de former de futurs chercheurs.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	11/12
Effectifs attendus	11/12
Taux de réussite	60/100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	30 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

D'un côté, la spécialité occupe une « niche » et propose des enseignements cohérents avec l'intitulé de la formation. De l'autre, l'étude du territoire, et de lui seul, semble bien étroite pour une insertion professionnelle réussie des étudiants (serait-elle limitée au monde de l'enseignement et de la recherche). Si l'équipe pédagogique est réputée et si l'adossement au Centre Jean Bodin est gros de promesses, quelques faiblesses sont constatées : un stage d'une durée d'une semaine semble bien faible. Au surplus, les stages sont exclusivement tournés vers l'administration interne, alors que les enseignements font la part belle au droit européen et international. En outre, les effectifs sont limités, tandis que le dossier est techniquement perfectible - de nombreux renseignements manquent ou sont imprécis.

- Points forts :

- Une équipe pédagogique réputée.
- Une vocation recherche assumée, mais sans marginaliser les aspects « professionnalisants ».

- Points faibles :

- Un dossier largement perfectible.
- Des effectifs faibles.
- Une formation ultra-spécialisée aux effectifs et débouchés limités.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Une attention soutenue doit être accordée à l'évolution des effectifs. Un rapprochement avec la spécialité « Droit des interventions publiques » pourrait se justifier.



Histoire du droit

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Histoire du droit », devenue originale, a vocation à former d'abord de futurs enseignants-chercheurs, mais également des diplômés se destinant à une profession juridique ou judiciaire.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	8
Effectifs attendus	15 FI 15 FC
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La formation dispose d'une équipe pédagogique solide, même si elle est de taille limitée. De plus elle fait l'objet d'une co-habilitation entre les universités de Rennes 1, d'Angers et de Nantes, qui permet le maintien d'une telle spécialisation.

Cette formation illustre cependant la difficulté à maintenir un enseignement de qualité en histoire du droit dans les facultés de droit. Malgré la co-habilitation, le nombre d'inscrits reste faible dans chacune des universités concernées. De plus, la nécessaire extension des objectifs poursuivis vers une plus grande professionnalisation est délicate à apprécier. Enfin, la co-habilitation laisse peu de place aux universités partenaires, ce qui conduit à une appréciation moins favorable de la spécialité dans les autres universités.

- Points forts :

- Une réussite académique appréciée sur une longue période.
- Un bon adossement à la recherche.

- Points faibles :

- Une interrogation sur la façon dont l'objectif de préparation aux concours est réellement satisfait et sur l'organisation de la formation.
- Des effectifs faibles

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il est sans doute nécessaire d'améliorer les modalités d'évaluation de la spécialité et surtout d'augmenter l'effectif pour garantir la pérennité de la formation.

Ethique, normes et santé

- Présentation de la spécialité :

La spécialité recherche « Ethique, normes et santé », dont la création est proposée, est une formation pluridisciplinaire Droit et Santé. Il s'agit donc de former des chercheurs spécialisés dans les questions de santé publique et susceptibles d'intégrer les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	SO
Effectifs attendus	20/35
Taux de réussite	SO
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO

- Appréciation :

Même si la création d'une telle spécialité, à l'articulation du droit et de la santé, entend favoriser l'attractivité de l'Université d'Angers, la formation envisagée n'est pas réellement originale, tant au plan national (de tels M2 existent notamment à Paris) qu'au plan régional (Rennes). S'agissant d'une spécialité recherche, l'absence de stage pourra apparaître logique. Néanmoins, il est difficile de ne pas s'interroger sur le devenir des étudiants qui ne poursuivront pas en doctorat. En outre, la marginalisation des aspects professionnels pourra être regrettée. On aurait pu s'attendre à une alliance réussie entre la recherche et la professionnalisation, mais ce n'est pas le cas.

Il est en outre étonnant, s'agissant d'une création, que le dossier ne soit pas mieux préparé : les intitulés des enseignements sont très vagues, la liste des intervenants ne figure pas dans le document principal, les aspects professionnels sont marginalisés, etc. Même les aspects recherche ne sont pas détaillés (peu d'informations sur le mémoire, pas plus que le nombre de centres de recherches susceptibles d'accueillir les étudiants et leurs travaux).

Enfin, les effectifs attendus (20/35) paraissent très ambitieux. Si l'on tient compte du caractère exclusivement recherche de la formation, de la concurrence des universités voisines et de l'attractivité limitée du pôle juridique d'Angers, ces effectifs paraissent très largement surestimés, ce qui évidemment conduit à s'interroger sur la pertinence d'une telle création.

- Points forts :

- Un projet ambitieux.
- L'alliance des facultés de droit et de médecine.

- Points faibles :

- Un dossier lacunaire.
- Des aspects professionnalisants marginalisés (ainsi l'absence de stage).
- Un excès d'optimisme en matière de flux d'étudiants.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Recommandation pour l'établissement

Il est recommandé à l'établissement de s'interroger sur la nécessité de créer cette formation en l'état.